

MITHRA PHARMACEUTICALS
Société anonyme

Rue Saint-Georges 5
4000 Liège
Belgique

Enregistrée au Registre des Personnes Morales
TVA BE 0466.526.646 (RPM Liège, division Liège)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, POUR AUTANT QUE DE BESOIN ET
APPLICABLE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 7:180, 7:191 ET 7:193 DU CODE DES
SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS**

1. INTRODUCTION

Il est fait référence aux droits de souscription émis par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Mithra Pharmaceuticals SA (la "**Société**") tenue le 7 septembre 2020 comme suit: (i) 300.000 nouveaux droits de souscription d'actions de la Société en faveur de François Fornieri, appelés les "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie A", (ii) 300.000 nouveaux droits de souscription d'actions de la Société en faveur d'Alychlo NV, appelés les "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie B", et (iii) 300.000 nouveaux droits de souscription d'actions de la Société en faveur de Noshaq SA, appelés les "Droits de Souscription pour Prêt d'Action de Catégorie C" (collectivement les "**Droits de Souscription pour Prêt d'Action**"). Les Droits de Souscription pour Prêt d'Action ont été émis dans le cadre de la convention d'option de vente conclue le 23 avril 2020 par et entre la Société, LDA Capital Limited ("**LDA Capital**"), LDA Capital, LLC, et trois autres actionnaires existants de la Société (c'est-à-dire François Fornieri, Alychlo NV et Noshaq SA, ci-après définis comme les "**Actionnaires Prêteurs d'Action**") (la "**Convention d'Option de Vente**"), en vertu de laquelle (i) LDA Capital a accepté, entre autres, d'engager sur une durée de trois ans un montant maximum de EUR 50.000.000 et de fournir à la Société une option de requérir de LDA Capital qu'elle souscrive à de nouvelles actions ordinaires devant être émises par la Société pour un montant de souscription global égal à ce montant, et (ii) les Actionnaires Prêteurs d'Action respectifs ont accepté de fournir à LDA une facilité de prêt d'action (la "**Facilité de Prêt d'Action**") en contrepartie de laquelle la Société a émis les Droits de Souscription pour Prêt d'Action.

Dans ce contexte, le conseil d'administration de la Société avait préparé un rapport conformément aux articles 7:180, 7:191 et, pour autant que de besoin et applicable, 7:193 du Code des sociétés et des associations du 23 mars 2019 (tel que modifié de temps à autre) (le "**Code des Sociétés et des Associations**") en rapport avec la proposition d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action, avec suppression du droit de préférence des actionnaires existants de la Société et, pour autant que de besoin, des titulaires actuels de droits de souscription (*share options*) de la Société, en faveur des Actionnaires Prêteurs d'Action respectifs (le "**Rapport du Conseil**"). Conjointement au Rapport du Conseil, le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'entreprises SRL, une société à responsabilité limitée, ayant son siège à Rue Waucomont 51, 4651, Battice, Belgique, représentée par Monsieur Cédric Antonelli, avait également préparé un rapport conformément aux articles 7:180, 7:191 et, pour autant que de besoin et applicable, 7:193 du Code des Sociétés et des Associations (conjointement avec le Rapport du Conseil, les "**Rapports Initiaux**"). Les Rapports Initiaux sont incorporés par référence au présent rapport. Les termes commençant par une lettre

capitale et non-définis dans le présent rapport doivent être définis conformément au Rapport du Conseil.

Le conseil d'administration propose maintenant de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action (soit, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025). Cette prolongation de la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action est envisagée dans le cadre de la prolongation de la durée de la Convention d'Option de Vente de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date de conclusion de la Convention d'Option de Vente (soit, une prolongation du 23 avril 2023 au 23 avril 2025). Aucune autre modification des termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action n'est envisagée.

Dans cette optique, le conseil d'administration de la Société soumettra à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui sera convoquée le 19 mai 2022 (ou le ou aux alentours du 28 juillet 2022 si le quorum requis n'est pas atteint lors de la première réunion) ("AGE") la proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action (soit, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025).

L'article 7:180 du Code des Sociétés et des Associations dispose, entre autres, qu'en cas d'émission de droits de souscription, le conseil d'administration doit fournir une justification de l'opération proposée ainsi qu'une description des conséquences pour les droits patrimoniaux et les droits sociaux des actionnaires de la Société. Quand bien même le conseil d'administration de la Société ne propose pas d'émettre de nouveaux droits de souscription, ce rapport a donc été préparé par le conseil d'administration de la Société pour autant que de besoin et applicable, conformément aux articles 7:180, 7:191 et 7:193 du Code des Sociétés et des Associations, en complément du Rapport du Conseil, en rapport avec la proposition de prolonger la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de deux ans supplémentaires.

Ce présent rapport doit être lu conjointement avec le rapport préparé pour autant que de besoin et applicable, conformément aux articles 7:180, 7:191 et 7:193 du Code des Sociétés et des Associations par le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'entreprises SRL.

2. MODIFICATION PROPOSEE

A la date du présent rapport, un montant de EUR 16.893.188,00 (prime d'émission incluse) a déjà été souscrit en actions ordinaires de la Société par LDA Capital en vertu de la Convention d'Option de Vente. Par conséquent, le Montant de l'Engagement restant est de EUR 33.106.812,00. Pour plus d'information sur l'exercice des options de vente (*put options*) précédentes, il est fait référence au paragraphe 3.1(a).

En date du 4 février 2022, la Société et Goldman Sachs International ("**GSI**") ont conclu une convention de financement par actions (la "**Convention de Financement**") en vertu de laquelle la Société peut requérir GSI (sous réserve de certaines conditions) de lui fournir un financement pour un montant total maximum de EUR 100.000.000,00 (prime d'émission incluse, le cas échéant) (le "**Montant Engagé**"), par le biais de plusieurs tirages. Dans le cas où un tirage est accepté par GSI conformément aux termes de la Convention de Financement, GSI est tenu de prépayer le montant tiré à la Société. GSI a la possibilité (sous réserve de certaines conditions) de convertir le montant tiré (en totalité ou en partie) en actions, par l'apport en nature de la créance sous-jacente à ce montant, dans un délai échéant au plus tard 22 jours de négociations suivants le second anniversaire de la date de la Convention de Financement (c'est-à-dire, dans le courant du mois de

mars 2022 au plus tard). La Convention de Financement dispose notamment que la Société doit s'assurer qu'à tout moment pendant la durée de chaque tirage, elle n'effectuera aucun prélèvement de capital (quelle qu'en soit sa description) dans le cadre d'une opération ou d'un arrangement ayant un effet économique similaire à un tirage, y compris dans le cadre de la Convention d'Option de Vente.

Par conséquent, la Société, LDA Capital, LDA Capital, LLC, et les Actionnaires Prêteurs d'Action ont conclu un addendum à la Convention d'Option de Vente (l'"**Addendum**"), en vertu duquel, entre autres, la durée de la Convention d'Option de Vente est prolongée de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date de conclusion de la Convention d'Option de Vente (soit, une prolongation du 23 avril 2023 au 23 avril 2025). L'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action en faveur des Actionnaires Prêteurs d'Action ayant été la contrepartie offerte aux Actionnaires Prêteurs d'Action pour leur acceptation de fournir la Facilité de Prêt d'Action, comme prévu par la Convention d'Option de Vente et sans laquelle la Société n'aurait pas pu (ou seulement à des conditions plus lourdes, le cas échéant) faire usage de la facilité de financement offerte par LDA Capital, l'Addendum prévoit également que le conseil d'administration convoquera l'AGE pour proposer une prolongation de la durée des Droits de Souscription pour Prêt d'Action de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'Action (c'est-à-dire, une prolongation du 7 septembre 2023 au 7 septembre 2025). Aucune autre modification aux termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action n'est prévue par l'Addendum ou quelconque autre documentation.

Si la durée de la Convention d'Option de Vente n'était pas prolongée, la Société ne pourrait plus avoir accès au montant encore disponible sous la ligne de financement de LDA Capital que pour une durée d'environ un an. La prolongation de la durée de la Convention d'Option de Vente offre donc une plus grande flexibilité à la Société pour mettre en œuvre sa stratégie de financement à court et moyen terme.

Le prolongement de la durée des Droits de Souscription de LDA de deux ans supplémentaires pour la porter de trois ans à cinq ans à compter de la date d'émission des Droits de Souscription pour Prêt d'action (soit, une prolongation du 22 juillet 2023 au 22 juillet 2025) sera également proposé pour approbation à l'AGE. Pour plus d'information, il fait référence au rapport du conseil d'administration préparé en relation avec cette proposition.

Enfin, il est à noter que d'autres possibilités de financement sont toujours envisagées par le management de la Société. La prolongation de la durée de la Convention d'Option de Vente et des Droits de souscription pour Prêt d'Action n'est qu'un des éléments pour soutenir le bilan et le fonds de roulement de la Société, et peut permettre à la Société d'obtenir d'autres formes de financement qui n'auraient pas été disponibles (ou seulement à des conditions plus lourdes) sans cette prolongation, compte tenu notamment de la volatilité des marchés des capitaux en raison, entre autres, de la situation actuelle en Ukraine.

En conséquence, le conseil d'administration de la Société (i) estime que la prolongation de la durée de la Convention d'Option de Vente et des Droits de Souscription pour Prêt d'Action dans le cadre de celle-ci sont dans l'intérêt de la Société et de ses parties prenantes, et (ii) propose à l'AGE de modifier les termes et conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action, tels que joints en Annexe A du présent rapport.

3. CONSEQUENCES FINANCIERES ACTUALISEES

3.1. Commentaire introductif

Les paragraphes suivants donnent un aperçu actualisé de certaines conséquences financières de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action. Pour davantage d'informations supplémentaires concernant les conséquences financières de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action, il est également renvoyé au rapport préparé pour autant que de besoin et applicable, conformément aux articles 7:180, 7:191 et 7:193 du Code des Sociétés et des Associations par le commissaire de la Société, BDO Réviseurs d'entreprises SRL, ainsi qu'aux Rapports Initiaux.

L'émission des nouvelles actions en faveur de LDA Capital pour un montant égal au Montant de l'Engagement restant conformément à la Convention d'Option de Vente et l'exercice des Droits de Souscription de LDA ont également été prise en compte aux fins de la présente section 3.

Les réelles conséquences financières résultant de l'exercice des Droits de Souscription de LDA, de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action et de l'émission des nouvelles actions en vertu de la convention d'Option de Vente ne peuvent pas encore être déterminées avec certitude, car le nombre de nouvelles actions pouvant être émises en vertu de la Convention d'Option de Vente et le prix de souscription des nouvelles actions applicable dépendent de plusieurs paramètres. En outre, l'émission ou non de nouvelles actions dépendra de l'exercice d'options de vente (*put options*) par la Société en vertu de la Convention d'Option de Vente, et de l'exercice des Droits de Souscription de LDA et des Droits de Souscription pour Prêt d'Action par les titulaires concernés.

En conséquence, la discussion sur les conséquences financières de l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente, l'exercice des Droits de Souscription de LDA et l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action pour les actionnaires existants est purement illustrative et hypothétique, et est basée sur des paramètres financiers purement indicatifs (lorsqu'approprié). Le nombre réel de nouvelles actions à émettre en relation avec les opérations et leur prix d'émission ou leur prix d'exercice peuvent varier significativement par rapport aux valeurs hypothétiques utilisées dans ce rapport.

Sous réserve de ce qui précède, pour illustrer certaines des conséquences financières et notamment la dilution pour les actionnaires, les paramètres et hypothèses suivants ont été utilisés:

(a) Le 29 mai 2020, la Société a envoyé sa première notification d'option de vente (*put option notice*) à LDA Capital en vertu de laquelle LDA Capital a souscrit un total de 159.800 actions à un prix de souscription de EUR 19,43 par action, pour un prix de souscription total de EUR 3.104.869,00 (prime d'émission incluse). Les actions ont été émises le 5 août 2020.

Le 2 juillet 2021, la Société a envoyé sa deuxième notification d'option de vente (*put option notice*) à LDA Capital en vertu de laquelle LDA Capital a souscrit un total de 314.162 actions à un prix de souscription de EUR 18,23 par action, pour un prix de souscription total de EUR 5.727.177,00 (prime d'émission incluse). Les actions ont été émises le 10 novembre 2021.

Le 20 décembre 2021, la Société a envoyé sa troisième notification d'option de vente (*put option notice*) à LDA Capital en vertu de laquelle LDA Capital a souscrit un total de 442.191 actions à un prix de souscription de EUR 18,23 par action, pour un prix de souscription total de EUR 7.737.413,97 (prime d'émission incluse). Les actions ont été

émises le 14 février 2022. Par conséquent, à ce jour, le Montant de l'Engagement restant est de EUR 33.106.812,00.

Afin d'illustrer les effets dilutifs ci-dessous, il est supposé que le Montant de l'Engagement restant (soit EUR 33.106.812,00) est entièrement investi par LDA Capital au même prix de souscription par action que le prix d'émission des nouvelles actions à émettre dans le cadre de l'Opération.

(b) En ce qui concerne l'exercice d'options de vente (*put option*) en vertu de la Convention d'Option de Vente, il est supposé que le Montant de l'Engagement restant (soit EUR 33.106.812,00) est investi en totalité par LDA Capital aux prix de souscription respectifs suivants :

- (i) EUR 10,00 par nouvelle action (représentant une décote de 11,50% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels le 14 avril 2022),
- (ii) EUR 12,50 par nouvelle action (représentant une prime de 10,62% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels le 14 avril 2022), et
- (iii) EUR 15,00 par nouvelle action (représentant une prime de 32,74% par rapport au cours de clôture des actions de la Société sur Euronext Brussels le 14 avril 2022).

(c) Pour les besoins du calcul du scénario de dilution complète ci-après, il est supposé que tous les Droits de Souscription de LDA sont devenus entièrement exerçables et ont été valablement exercés par LDA Capital à un prix d'exercice de EUR 27,00 par nouvelle action. Sur cette base, si les 690.000 Droits de Souscription de LDA étaient tous exercés, 690.000 nouvelles actions devraient être émises par la Société.

Il convient de noter que les conditions des Droits de Souscription de LDA contiennent des mécanismes anti-dilutifs en vertu desquels le prix d'exercice des Droits de Souscription de LDA sera ajusté et réduit sur la base de formules spécifiques dans le cadre de certaines opérations en rapport avec le capital ou d'opérations similaires. En cas d'ajustement du prix d'exercice des Droits de Souscription de LDA, le nombre d'actions pouvant être émises lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA sera augmenté proportionnellement, de sorte qu'après l'ajustement, le prix d'exercice total payable pour le nombre d'actions accru sera le même qu'avant l'ajustement. Pour les besoins des simulations ci-dessous, il est présumé que de tels ajustement ne seront pas déclenchés. Cependant, si les mécanismes anti-dilutifs sont déclenchés, les effets dilutifs pour les actionnaires existants et les détenteurs de Share Options seront plus importants.

(d) Pour les besoins du calcul du scénario de dilution complète ci-après, il est supposé que tous les Droits de Souscription pour Prêt d'Action sont devenus entièrement exerçables et ont été valablement exercés par les Actionnaires Prêteurs d'Action respectifs à un prix d'exercice de EUR 27,00 par nouvelle action. Il convient de noter que seul un nombre maximum de 300.000 Droits de Souscription pour Prêt d'Action peut être exercé. Sur cette base, si tous les 300.000 Droits de Souscription pour Prêt d'Action étaient exercés, 300.000 nouvelles actions devraient être émises par la Société.

Les conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action contiennent les mêmes mécanismes anti-dilutifs que ceux inclus dans les conditions des Droits de Souscription de LDA (voir paragraphe (c) ci-dessus). Pour les besoins des simulations ci-dessous, il est présumé que de tels ajustement ne seront pas déclenchés. Cependant, si les mécanismes anti-dilutifs sont déclenchés, les effets dilutifs pour les actionnaires existants et les détenteurs de Share Options seront plus importants.

- (e) A la date du présent rapport, le montant du capital de la Société s'élève à EUR 32.849.581,09 représenté par 44.870.648 actions ordinaires sans valeur nominale, représentant chacune la même fraction du capital de la Société, soit arrondi à EUR 0,7321. Le montant du capital est entièrement et inconditionnellement souscrit et entièrement libéré.
- (f) A la date du présent rapport, les 1.785.617 droits de souscription suivants émis par la Société sont toujours en circulation (les "**Share Options**"):
 - (i) 1.394.900 Share Options en circulation, émis par la Société le 5 novembre 2018, permettant à leurs détenteurs de souscrire à 1 action lors de l'exercice d'1 Share Option concerné (les "**2018 Share Options**") ; et
 - (ii) 390.717 Share Options en circulation, émis par la Société le 20 novembre 2020, permettant à leurs détenteurs de souscrire à 1 action lors de l'exercice d'1 Share Option concerné (les "**2020 Share Options**").

Dans le présent rapport, lorsqu'il est fait référence aux Share Options "en circulation", il s'agit respectivement des Share Options qui n'ont pas encore été attribuées mais qui peuvent encore l'être et (selon les termes et conditions de ces Share Options et, le cas échéant, les décisions prises par le conseil d'administration et/ou l'assemblée générale des actionnaires de la Société) n'ont pas encore expiré, et des Share Options qui ont déjà été octroyés et (selon les termes conditions de ces Share Options) n'ont pas encore expiré. En ce qui concerne les 2018 Share Options, le nombre de Share Options en circulation mentionné ci-dessus tient compte de la décision prise par le conseil d'administration de la Société le 20 novembre 2020 de ne plus octroyer 390.717 2018 Share Options.

Pour les besoins du calcul du scénario de dilution complète ci-après, il est présumé que tous les Share Options en circulation sont devenus exerçables et sont exercés. Sur cette base, si tous les Share Options étaient exercés, 1.785.617 nouvelles actions devraient être émises par la Société.

- (g) Le 17 décembre 2021, la Société a émis 1,250 obligations convertibles senior non garanties arrivant à échéance le 17 décembre 2025, pour un montant total de EUR 125.000.000, chaque obligation convertible ayant été émise sous forme dématérialisée avec une valeur nominale de EUR 100.000 (les "**Obligations Convertibles**"). Les Obligations Convertibles portent un coupon de 4,250% par an, payable semestriellement à terme échu en versements égaux aux 17 décembre et 17 juin de chaque année, à compter du 17 juin 2021, et sont convertibles en actions ordinaires de la Société à un prix de conversion initial de EUR 25,1917 (lequel est sujet à des potentiels ajustements habituels, tels qu'inclus dans les conditions des Obligations Convertibles).

A la date du présent rapport, aucune Obligation Convertible n'a été convertie et le prix de conversion n'a pas fait l'objet d'ajustements habituels. Par conséquent, afin d'illustrer les effets dilutifs ci-dessous, il est présumé que toutes les Obligations Convertibles ont été converties au prix de conversion initial (soit, EUR 25,1917). Sur cette base, si tous les Obligations Convertibles étaient converties, 4.961.952 nouvelles actions devraient être émises par la Société. Il convient de noter que lors de la conversion des Obligations Convertibles, la Société peut également remettre aux détenteurs d'Obligations Convertibles concernés des actions existantes (dans la mesure où elles sont disponibles à ce moment), au lieu d'émettre des nouvelles actions. Afin d'illustrer les effets dilutifs ci-dessous, il est supposé que seules des nouvelles actions sont émises lors de la conversion des Obligations Convertibles. Si des actions existantes étaient livrées, les effets seraient différents.

Les conditions des Obligations Convertibles contiennent des mécanismes anti-dilutifs en vertu desquels le prix de conversion initial des Obligations Convertibles sera ajusté et réduit sur la base de formules spécifiques dans le cadre de certaines opérations en rapport avec le capital ou d'opérations similaires. En cas d'ajustement du prix de conversion initial des Obligations Convertibles, le nombre d'actions pouvant être émises lors de la conversion des Obligations Convertibles sera augmenté proportionnellement. Pour les besoins des simulations ci-dessous, il est présumé que de tels ajustement ne seront pas déclenchés. Cependant, si les mécanismes anti-dilutifs sont déclenchés, les effets dilutifs pour les actionnaires existants et les détenteurs de Share Options seront plus importants.

- (h) Le 4 février 2022, la Société a envoyé sa première demande de tirage à GSI pour un montant de EUR 10.000.000,00. A la suite de ce premier tirage, sur exercice d'un *call option* par GSI en vertu de la Convention de Financement, GSI a souscrit un total de 377.198 actions à un prix de souscription de EUR 13,26 par action, pour un prix de souscription total de EUR 5.000.000,02 (prime d'émission incluse). Les actions ont été émises le 21 mars 2022.

Le 21 mars 2022, la Société a envoyé sa deuxième demande de tirage à GSI pour un montant de EUR 5.000.000,00 sans qu'une nouvelle conversion ne soit réalisée sur demande de GSI. Par conséquent, à ce jour, le Montant Engagé restant (potentiellement) à convertir en actions est de EUR 94.999.999,98.

Afin d'illustrer les effets dilutifs ci-dessous, il est supposé que le Montant Engagé restant à convertir (soit EUR 94.999.999,98) est entièrement converti au même prix de conversion par action que le prix de souscription des nouvelles actions à émettre dans le cadre de la Convention de d'Option de Vente.

- (i) Lors de l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente et/ou de la Convention de Financement, le montant du prix de souscription des nouvelles actions concernées sera affecté aux capitaux propres comptables (sous forme de capital et de prime d'émission). De même, lors de l'émission de nouvelles actions suite à l'exercice des Droits de Souscription de LDA, des Droits de Souscription pour Prêt d'Action et des Share Options, et/ou suite à la conversion des Obligations Convertibles, le prix d'exercice ou de conversion applicable sera affecté aux capitaux propres nets comptables (sous forme de capital et de prime d'émission). Le montant qui sera comptabilisé comme capital sera, par action, égal au montant du pair comptable des actions de la Société (qui s'élève actuellement à EUR 0,7321 arrondi par action). Le solde sera comptabilisé en tant que prime d'émission.

Dans ce rapport, lorsqu'il est fait référence aux "*instruments dilutifs en circulation*", il s'agit, respectivement, de l'émission de nouvelles actions à GSI en vertu de la Convention de Financement, de l'exercice des Share Options en circulation, et de la conversion des Obligations Convertibles.

La question de savoir si de nouvelles actions seront émises en vertu de la Convention d'Option de Vente et/ou de la Convention de Financement dépendra en dernier ressort d'une décision encore à prendre par la Société d'exercer le mécanisme d'option de vente et/ou de procéder à un tirage. La possibilité pour la Société d'exercer lesdits mécanismes dépendra de plusieurs facteurs, dont les besoins de financement de la Société à ce moment-là et la disponibilité d'autres moyens financiers pour la Société.

La question de savoir si les Share Options, les Droits de Souscription de LDA et les Droits de Souscription pour Prêt d'Action seront effectivement exercés, et la question de savoir les Obligations Convertibles seront converties dépendra en dernier ressort de la décision des détenteurs respectifs des droits de souscription ou Obligations Convertibles. Le détenteur d'un

droit de souscription ou d'une Obligation Convertible pourrait notamment réaliser une plus-value au moment de l'exercice ou de la conversion si le cours des actions de la Société à ce moment est supérieur au prix d'exercice ou de conversion applicable, et si les actions peuvent être vendues à ce prix sur le marché. Par conséquent, il est peu probable que les Droits de Souscription de LDA et/ou Droits de Souscription pour Prêt d'Action soient exercés si le cours des actions de la Société au moment de l'exercice est inférieur à EUR 27,00 par action. De même, il est peu probable que les Obligations Convertibles soient converties si le prix de conversion (soit, actuellement EUR 25,1917) est supérieur au cours des actions.

3.2. Evolution du capital, droit de vote, participation aux résultats et autres droits des actionnaires

Chaque action dans la Société représente actuellement une portion égale du capital de la Société et donne droit à un vote en fonction de la portion du capital qu'elle représente. L'émission des nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente aboutira à une dilution des actionnaires existants de la Société et du pouvoir de vote afférent à chaque action dans la Société.

La dilution concernant le droit de vote s'applique également, *mutatis mutandis*, à la participation de chaque action dans le bénéfice et les produits de liquidation et les autres droits attachés aux actions de la Société tel que le droit de préférence en cas d'augmentation de capital en numéraire par l'émission de nouvelles actions ou en cas d'émission de nouveaux droits de souscription ou d'obligations convertibles.

En particulier, avant l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente (et avant l'émission de nouvelles actions en vertu des autres instruments dilutifs en circulation), chaque action de la Société participe de manière égale aux bénéfices et produits de liquidation de la Société et chaque actionnaire dispose d'un droit de préférence en cas d'une augmentation du capital en numéraire ou en cas d'émission de nouveaux droits de souscription ou d'obligations convertibles. Lors de l'émission des nouvelles actions dans le cadre de la Convention d'Option de vente, les nouvelles actions à émettre auront les mêmes droits et bénéfices que, et seront à tous égards *pari passu* avec, les actions existantes et en circulation de la Société au moment de leur émission et de leur délivrance et auront droit aux distributions pour lesquelles la date d'enregistrement ou d'échéance tombe à ou après la date d'émission et de délivrance des actions. Par conséquent et dans la mesure où les nouvelles actions seront émises en faveur de, et souscrites par, LDA Capital, la participation des actions existantes aux bénéfices et au produit de liquidation de la Société, et le droit de préférence de leurs détenteurs en cas d'augmentation de capital en numéraire, seront dilués proportionnellement.

Une dilution similaire se produit lors de l'exercice des autres instruments dilutifs en circulation.

Sans préjudice des réserves méthodologiques reprises à la section 3.1, l'évolution du capital et du nombre d'actions avec droits de vote attachés de la Société suite aux opérations envisagées par la Convention d'Option de Vente est simulée ci-dessous dans un scénario avant dilution due aux instruments dilutifs en circulation, ainsi que dans un scénario après dilution due aux instruments dilutifs en circulation.

Evolution du nombre d'actions en circulation

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
Après les opérations envisagées mais avant la dilution due aux instruments dilutifs en circulation			
(A) Actions en circulation.....	44.870.648	44.870.648	44.870.648
(B) Nouvelles actions à émettre en vertu de la Convention d'Option de Vente.....	3.310.681	2.648.544	2.207.120
(C) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA.....	690.000	690.000	690.000
(D) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action.....	300.000	300.000	300.000
(E) Nombre global de nouvelles actions à émettre en vertu de (B), (C) et (D).....	4.300.681	3.638.544	3.197.120
(F) Nombre total d'actions en circulation après (B), (C) et (D).....	49.171.329	48.509.192	48.067.768
(G) Dilution en relation avec la Convention d'Option de Vente.....	6,87%	5,57%	4,69%
(H) Dilution en relation avec les Droits de Souscription de LDA.....	1,51%	1,51%	1,51%
(I) Dilution en relation avec les Droits de Souscription pour Prêt d'Action.....	0,66%	0,66%	0,66%
(J) Dilution en relation avec la Convention d'Option de Vente, les Droits de Souscription de LDA et les Droits de Souscription pour Prêt d'Action.....	8,75%	7,50%	6,65%
Après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation mais avant les opérations envisagées			
(A) Actions en circulation.....	44.870.648	44.870.648	44.870.648
(B) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Share Options en circulation..	1.785.617	1.785.617	1.785.617
(C) Nouvelles actions à émettre en vertu de la Convention de Financement.....	9.499.999	7.599.999	6.333.333
(D) Nouvelles actions à émettre lors de la conversion des Obligations Convertibles....	4.961.951	4.961.951	4.961.951
(E) Nombre total de nouvelles actions à émettre en vertu de (B), (C) et (D).....	16.247.567	14.347.567	13.080.901
(F) Nombre total d'actions en circulation après (B), (C) et (D).....	61.118.215	59.218.215	57.951.549

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
Après les opération envisagées et après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation			
(A) Actions en circulation après la dilution due aux instruments dilutifs en circulation ..	61.118.215	59.218.215	57.951.549
(B) Nouvelles actions à émettre en vertu de la Convention d'Option de Vente	3.310.681	2.648.544	2.207.120
(C) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA	690.000	690.000	690.000
(D) Nouvelles actions à émettre lors de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action	300.000	300.000	300.000
(E) Nombre global de nouvelles actions à émettre en vertu de (B), (C) et (D)	4.300.681	3.638.544	3.197.120
(F) Nombre total d'actions en circulation après (B), (C) et (D)	65.418.896	62,856,759	61.148.669
(G) Dilution en relation avec la Convention d'Option de Vente	5,14%	4,28%	3,67%
(H) Dilution en relation avec les Droits de Souscription de LDA	1,12%	1,15%	1,18%
(I) Dilution en relation avec les Droits de Souscription pour Prêt d'Action	0,49%	0,50%	0,52%
(J) Dilution en relation avec la Convention d'Option de Vente, les Droits de Souscription de LDA et les Droits de Souscription pour Prêt d'Action	6,57%	5,79%	5,23%

Sous réserves des réserves méthodologiques reprises à la section 3.1, le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital, supposant un nombre de nouvelles actions émettre en faveur de LDA Capital en vertu de la Convention d'Option de Vente égal à 3.310.681 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 10,00 par nouvelle action), 2.648.544 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 12,50 par nouvelle action), et 2.207.120 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 15,00 par nouvelle action). Il reflète également le nombre d'actions à émettre par la Société lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA et des Droits de Souscription pour Prêt d'Action. Pour plus d'informations sur le nombre de nouvelles actions à émettre en faveur de LDA Capital et des Actionnaires Prêteurs d'Action, voir la section 3.1. Le montant maximum de l'augmentation de capital est calculé en multipliant le nombre de nouvelles actions concerné à émettre en faveur de LDA Capital par le pair comptable de la Société, soit actuellement arrondi à EUR 0,7321 par action.

Evolution du capital⁽¹⁾

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
Avant les opérations envisagées			
(A) Capital (en EUR).....	32.849.581,09	32.849.581,09	32.849.581,09
(B) Actions en circulation.....	44.870.648	44.870.648	44.870.648
(C) Pair comptable (en EUR).....	0,7321	0,7321	0,7321
Opérations envisagées			
(A) Augmentation de capital lors de l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de vente (en EUR) ⁽²⁾	2.423.749,56	1.938.999,06	1.615.832,55
(B) Augmentation de capital lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA (en EUR) ⁽²⁾	505.149,00	505.149,00	505.149,00
(C) Augmentation de capital lors de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action (en EUR) ⁽²⁾	219.630,00	219.630,00	219.630,00
(D) Nombre global de nouvelles actions à émettre en vertu de (A), (B) et (C).....	4.300.681	3.638.544	3.197.120
Après les opérations envisagées			
(A) Capital (en EUR).....	35.998.109,65	35.513.359,15	35.190.192,64
(B) Actions en circulation.....	49.171.329	48.509.192	48.067.768
(C) Pair comptable (en EUR) (arrondi).....	0,7321	0,7321	0,7321

Notes:

- (1) Cette simulation ne tient pas compte de l'exercice ou de la conversion des instruments dilutifs en circulation.
- (2) La partie du prix d'émission égale au pair comptable des actions existantes de la Société (arrondi à EUR 0,7321 par action) est comptabilisée en tant que capital. La partie du prix d'émission qui excède le pair comptable sera comptabilisée comme prime d'émission.

3.3. Participation à les capitaux propres nets comptables consolidés

L'évolution des capitaux propres nets comptables consolidés de la Société suite aux opérations envisagées par la Convention d'Option de Vente (y-compris l'exercice des Droits de Souscription de LDA) est simulée ci-après.

Cette simulation se base sur les comptes annuels consolidés de la Société pour l'exercice social clôturés le 31 décembre 2021 (qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière, adoptés par l'Union européenne ("**IFRS**")). Les capitaux propres nets comptables consolidés de la Société au 31 décembre 2021 s'élevaient à EUR 33.840.000 (arrondi) ou EUR 0,7682 (arrondi) par action (basé sur les 44.051.259 actions en circulation au 31 décembre 2021). La simulation ne tient pas compte des changements intervenus dans les capitaux propres nets comptables consolidés depuis le 31 décembre 2021, sauf toutefois, que pour les besoins de la simulation, l'impact de (i) la réalisation le 14 février 2022 de la notification d'option de vente (*put option notice*) envoyée à LDA Capital le 20 décembre 2021, et (ii) la réalisation le

21 mars 2022 d'un *call option* GSI sur les capitaux propres nets comptables consolidés (par action) sera pris en compte. Notamment, du fait de la réalisation des opérations susmentionnées (sans tenir compte des éventuels effets des éléments comptables autres que le capital et la prime d'émission (par exemple les frais desdites opérations)) :

- le capital de la Société a été augmenté, ce qui a entraîné une augmentation des capitaux propres de la Société d'un montant de EUR 46.901.142,02; et
- le nombre d'actions en circulation de la Société à la suite des opérations susmentionnées s'élève à 44.870.648 actions.

Pour plus d'informations sur la situation des capitaux propres nets de la Société aux dates susmentionnées, il est fait référence au comptes annuels, lesquels sont disponibles sur le site web de la Société.

Sur base de l'hypothèse établie ci-dessus, il résulterait des opérations en vertu de la Convention d'Option de Vente que les capitaux propres nets comptables consolidés de la Société serait augmenté comme indiqué ci-dessous:

Evolution des capitaux propres nets comptables consolidés

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
Capitaux propres nets consolidés pour FY 21 (ajustés)			
(A) Capitaux propres nets (en EUR) (arrondi).....	46.901.142,02	46.901.142,02	46.901.142,02
(B) Actions en circulation	44.870.648	44.870.648	44.870.648
(C) Capitaux propres nets par action (en EUR) (arrondi)	1,0453	1,0453	1,0453
Opérations envisagées⁽¹⁾			
(A) Augmentation des capitaux propres nets lors de l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente (en EUR)	33.106.810,00	33.106.810,00	33.106.810,00
(B) Augmentation des capitaux propres nets lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA (en EUR)	18.630.000,00	18.630.000,00	18.630.000,00
(C) Augmentation des capitaux propres nets lors de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action (en EUR)	8.100.000,00	8.100.000,00	8.100.000,00
(D) Nombre total de nouvelles actions à émettre en vertu de (A), (B) et (C).....	4.300.681	3.638.544	3.197.120

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
<u>Après les opérations envisagées</u>			
(A) Capitaux propres nets (en EUR) (arrondi).....	106.737.952,02	106.737.952,02	106.737.952,02
(B) Actions en circulation.....	49.171.329	48.509.192	48.067.768
(C) Capitaux propres nets par action (en EUR) (arrondi)	2,17	2,20	2,22

Notes:

- (1) Constitué du montant de l'augmentation de capital et du montant de l'augmentation de la prime d'émission, mais sans tenir compte du fait que la comptabilisation de ce montant peut faire l'objet d'ajustements supplémentaires en vertu des IFRS.

Le tableau ci-dessus démontre que les opérations envisagées par la Convention d'Option de Vente et l'exercice des Droits de Souscription de LDA et des Droits de Souscription pour Prêt d'Action résulteront, d'un point de vue purement comptable, en une augmentation du montant représenté par chaque action dans les capitaux propres nets comptables consolidés de la Société.

3.4. Dilution financière

L'évolution de la capitalisation boursière résultant des opérations envisagées par la Convention d'Option de Vente est simulée ci-dessous.

Sous réserve des réserves méthodologiques reprises à la section 3.1, le tableau ci-dessous reflète l'impact des opérations envisagées par la Convention d'Option de Vente sur la capitalisation boursière et la dilution financière qui en résulte à différents niveaux de prix, supposant un nombre de nouvelles actions émises en faveur de LDA Capital dans le cadre de la Convention d'Option de Vente égal à 3.310.681 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 10,00 par nouvelle action), 2.648.544 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 12,50 par nouvelle action), et 2.207.120 nouvelles actions (au prix de souscription de EUR 15,00 par nouvelle action), et un montant maximum du produit brut de l'augmentation de capital de EUR 33.106.812,00 (incluant la prime d'émission). Il reflète également l'impact de l'exercice des Droits de Souscription de LDA et des Droits de Souscription pour Prêt d'Action sur la capitalisation boursière et la dilution financière qui en résulte.

Le 14 avril 2022, la capitalisation boursière de la Société était de EUR 507.038.322,40, sur base d'un cours de clôture de EUR 11,30 par action. Supposant qu'après les opérations en vertu de la Convention d'Option de Vente, la capitalisation boursière augmente exclusivement avec les fonds levés sur la base des paramètres énoncés ci-dessus, la nouvelle capitalisation boursière serait alors de respectivement (arrondi) EUR 11,53, EUR 11,69 et EUR 11,79 par action. Ceci représenterait une relation financière de respectivement 2,02%, 3,42% et 4,37% par action.

Évolution de la capitalisation boursière et dilution financière

	Simulation		
	Prix de souscription de EUR 10,00	Prix de souscription de EUR 12,50	Prix de souscription de EUR 15,00
Avant les opérations envisagées ⁽¹⁾			
(A) Capitalisation boursière (en EUR) .	507.038.322,40	507.038.322,40	507.038.322,40
(B) Actions en circulation.....	44.870.648	44.870.648	44.870.648
(C) Capitalisation boursière par action (en EUR)	11,30	11,30	11,30
Opérations envisagées			
(A) Fonds levés lors de l'émission de nouvelles actions en vertu de la Convention d'Option de Vente	33.106.810,00	33.106.810,00	33.106.810,00
(B) Fonds levés lors de l'exercice des Droits de Souscription de LDA	18.630.000,00	18.630.000,00	18.630.000,00
(C) Fonds levés lors de l'exercice des Droits de Souscription pour Prêt d'Action	8.100.000,00	8.100.000,00	8.100.000,00
(D) Nombre total de nouvelles actions à émettre en vertu de (A), (B) et (C).....	4.300.681	3.638.544	3.197.120
Après les opérations envisagées ⁽¹⁾			
(A) Capitalisation boursière (en EUR) .	566.875.132,40	566.875.132,40	566.875.132,40
(B) Actions en circulation.....	49.171.329	48.509.192	48.067.768
(C) Capitalisation boursière par action (en EUR) (arrondi)	11,53	11,69	11,79
Dilution.....	2,02%	3,42%	4,37%

Notes:

- (1) A la date du présent rapport et sans tenir comptes de l'exercice ou de la conversion des autres instruments dilutifs en circulation.

3.5. Autres conséquences financières

Dans le cadre des comptes annuels consolidés de la Société conformément aux normes IFRS (telles que définies ci-dessus), les Droits de Souscription de LDA sont comptabilisés conformément (entre autres) à la norme IFRS 2 ("Paiements fondés sur des actions").

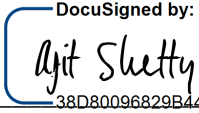
Pour une discussion complémentaire sur les conséquences financières, le conseil d'administration renvoie au rapport préparé en relation avec celui-ci par le commissaire de la Société, ainsi qu'aux Rapport Initiaux.

* * *

Fait le 15 avril 2022.

[la page de signature suit]

Pour le conseil d'administration,

DocuSigned by:

Par: 38D80096829B445
SUNATHIM BV,
représentée par AJIT SHETTY
Administrateur

Annexe A

Termes et Conditions des Droits de Souscription pour Prêt d'Action